



Projet pilote de collecte des déchets alimentaires résidentiels

**Guide de l'utilisateur
Octobre 2020 – septembre 2022**

Bienvenue au projet pilote de collecte des déchets alimentaires résidentiels

Savez-vous qu'environ 25 % de nos ordures sont en fait des déchets alimentaires? Lorsque les déchets alimentaires se retrouvent à la décharge, ils émettent des gaz à effet de serre nocifs.

Notre projet pilote de collecte des déchets alimentaires résidentiels permettra de réduire ces émissions et de remettre des nutriments dans la terre.

Pour commencer

- La collecte des déchets alimentaires commence **la première semaine d'octobre**, le même jour que le recyclage et les ordures. Veuillez ne pas vous servir de votre chariot avant le mois d'octobre.
- Servez-vous de votre **poubelle de cuisine** pour recueillir les déchets alimentaires chez vous au quotidien. Trouvez un endroit pratique pour la ranger, comme sur le comptoir ou sous l'évier.
- Pour que votre poubelle de cuisine reste propre, vous pouvez la protéger avec des **sacs plastiques compostables certifiés BPI, des sacs en papier ou des journaux**.
- Videz votre poubelle de cuisine dans votre **chariot vert** au besoin. Nous vous recommandons d'entreposer votre chariot vert dans votre garage ou dans un coin ombragé de votre jardin.



Le jour de la collecte

- Sortez vos chariots pour la collecte avant 7 h du matin votre jour de collecte normal.
- Laissez au moins un mètre entre les chariots ainsi qu'entre les chariots et les autres objets.
- Remettez vos chariots dans votre propriété dès que possible après la collecte.



Conseils de propreté

Les conseils suivants vous permettront d'avoir une poubelle qui reste propre et de réduire les odeurs :

- Mettez un sac plastique compostable certifié BPI, un sac en papier ou des journaux au fond de votre poubelle de cuisine.
- Mettez de vieux journaux, des prospectus ou du carton au fond de votre chariot vert. Cela permet également d'éviter que les déchets alimentaires ne gèlent au fond du chariot en hiver.
- Sortez votre chariot vert pour la collecte toutes les semaines, même s'il n'est pas plein.
- Entreposez votre chariot vert à l'abri du soleil et de la chaleur si possible.
- Rincez occasionnellement votre poubelle de cuisine et votre chariot vert avec de l'eau chaude et du savon ou du vinaigre.

Matières acceptées dans les chariots verts

Oui! Mettez ces choses dans votre chariot vert.

Déchets alimentaires, crus et cuits

- ✓ Restes de fruits et de légumes
- ✓ Viande, poisson et os
- ✓ Gras solides (p. ex. chutes de viande, beurre, graisse de bacon froide)
- ✓ Produits laitiers (p. ex. fromage, yaourt, crème sure)
- ✓ Œufs et coquilles d'œufs
- ✓ Pain, pâtes, riz, grains, haricots et céréales
- ✓ Pâtisseries et desserts
- ✓ Noix, graines, croustilles et bonbons
- ✓ Marc de café, filtres à café, feuilles de thé et sachets de thé
- ✓ Condiments et sauces
- ✓ Restes
- ✓ Aliments pour animaux de compagnie

Produits papier

- ✓ Papiers et serviettes sur lesquels il y a de la nourriture
- ✓ Mouchoirs usagés
- ✓ Assiettes en papier
- ✓ Sacs de restauration gras, boîtes à pizza
- ✓ Papier ciré, papier sulfurisé, coupelles en papier pour muffins

Autres articles ménagers

- ✓ Bâtonnets en bois, cure-dents et baguettes
- ✓ Poils de chien ou de chat, plumes, et poils et cheveux humains
- ✓ Papier déchiqueté
- ✓ Plantes d'intérieur

Sacs compostables

- ✓ Sacs plastiques compostables certifiés BPI
- ✓ Sacs en papier

Non. Ne mettez pas ces choses dans votre chariot vert.

Certaines matières organiques

Ces choses ne sont pas compatibles avec notre installation de compostage actuelle

- ✗ Contenants alimentaires et couverts en plastique compostable
- ✗ Huile de cuisson, graisse, gras liquides
- ✗ Excréments d'animaux et litière pour chats
- ✗ Bois et bois d'œuvre
- ✗ Cendres
- ✗ Carcasses d'animaux

Couches et produits d'hygiène personnelle

- ✗ Couches
- ✗ Lingettes pour bébé, lingettes cosmétiques
- ✗ Tampons, serviettes hygiéniques
- ✗ Boules de coton, cotons-tiges

Contenants et emballages de nourriture et de boissons

- ✗ Sacs plastiques, à moins d'être compostables et certifiés BPI
- ✗ Contenants de nourriture et de boissons (p. ex. bocaux, bouteilles, canettes et bacs)
- ✗ Boîtes de nourriture (p. ex. céréales, craquelins, pâtes)
- ✗ Plateaux à viande
- ✗ Tasses à café et couvercles
- ✗ Film plastique
- ✗ Aluminium
- ✗ Nourriture encore emballée

Autres articles ménagers

- ✗ Vêtements et textiles
- ✗ Médicaments
- ✗ Lingettes jetables
- ✗ Assouplissant en feuilles
- ✗ Contenu de sacs d'aspirateurs
- ✗ Mégots de cigarette

Foire aux questions

Pourquoi mener un projet pilote sur le ramassage des déchets alimentaires résidentiels?

Le but de ce projet pilote est d'évaluer la façon dont conduire un tel programme dans toute la ville. Les données et les commentaires du public seront présentés au conseil municipal, qui décidera si un tel programme peut être mené dans toute la ville. Le réacheminement des déchets alimentaires est une étape clé du processus qui vise à augmenter considérablement le taux de réacheminement de tous nos déchets.

Pourquoi est-il important d'éviter que les déchets alimentaires ne se retrouvent à la décharge?

Moins il y a de déchets alimentaires dans la décharge, plus on réduit les gaz à effet de serre et notre impact sur l'environnement. Le compostage permet de faire des déchets alimentaires un matériau important et de remettre des nutriments dans le sol.

Que fait-on des déchets alimentaires après les avoir collectés?

Tous les déchets alimentaires collectés seront compostés à l'installation de gestion des ressources du chemin Brady.

Puis-je mettre des sacs plastiques dans ma poubelle de cuisine?

Veillez n'utiliser que des sacs plastiques compostables certifiés BPI. Aucun autre type de sac plastique ne sera accepté. Cherchez ces symboles pour vous assurer que les sacs-poubelle soient certifiés compostables :



Pourquoi ne puis-je pas mettre de contenants et de couverts en plastique compostable dans mon chariot vert?

Ces articles ne sont pas compatibles avec notre installation de compostage actuelle.

Puis-je mettre mes déchets alimentaires avec mes déchets de jardin pour la collecte?

Non. Veillez n'utiliser que votre chariot vert pour la collecte des déchets alimentaires.

Que faire si on n'a pas vidé mon chariot le jour de la collecte?

Communiquez avec le 311 pour signaler une collecte manquée.

Que faire si mon chariot est perdu ou endommagé?

Communiquez avec le 311 pour signaler un chariot perdu ou endommagé.

Que se passera-t-il à la fin du projet pilote?

Une fois le projet pilote terminé, en septembre 2022, nous évaluerons ses résultats et les rétroactions que nous aurons reçues puis soumettrons un rapport au conseil municipal. Le conseil municipal décidera ensuite de mettre le projet en œuvre à l'échelle de la ville ou non.

Pour en savoir plus

- Rendez-vous sur winnipeg.ca/dechetsalimentaires
- Envoyez-nous un courriel à foodwastecollection@winnipeg.ca
- Communiquez avec le 311